

REUNION DU 13 DECEMBRE 2023 A 19 H 00

L'an deux mil vingt trois, le treize décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur RONGRAIS Max, Maire.

Etaient Présents : M. RONGRAIS Max, Mme DESBARATS Martine, Mme VALLET Audrey, M. BELLENCONTRE Dominique, M. BLANQUET Laurent, Mme GILLOT-AZZALI Bernadette, M. FIGUER Guillaume, M. FRICHOT Pascal, M. LHUILLIER Patrice, Mme BARLOT Sophie et M. GODOU Cédric.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M. LAROCHE Pierre, M. BARBE Daniel, Mme ESPRIT Françoise et Mme POCHON Carole-Anne.

DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX DU S.I.E.G.E. EP BOURG, EXERCICE 2024,:

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement : **4 500.00 €**

Étant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription de la somme au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (EP).

DELIBERATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION :

Afin de prévenir la délinquance, dissuader et détecter les comportements délictueux ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la SARL D2L Sécurité, qui s'élève à 39 310 € H.T., pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune qui permettra de faciliter la résolution des infractions et de confondre leur acteur.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

- Fonds propres	11 793 € H.T.
- Subvention Départementale (20 %)	7 862 €
- Subvention de l'Etat (F.I.P.D. ou D.E.T.R.) (50 %)	19 655 €

TOTAL	39 310 € H.T.
-------------	---------------

Cette dépense sera prévue en section d'investissement du Budget Primitif 2024.

Monsieur Le Maire est chargé de solliciter l'octroi de subventions auprès de la Préfecture de l'Eure et également du Conseil Départemental de l'Eure pour la réalisation de ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal sis 20 route de Conches est loué, depuis le 04/12/2023, à Monsieur THERETTE Romain et que sa mère s'est portée caution solidaire.
- Suite à la demande de devis pour la fourniture de gaz au logement communal, route de Conches, les devis suivants ont été reçus :
 - Société BUTAGAZ : 1 427,28 € T.T.C./tonne,
 - Société VITOGAZ : 1 392 € T.T.C./tonne bloqué pendant 24 mois.

Le contrat de la société VITOGAZ est donc reconduit.